

Date : 04/11/11

Faut-il vraiment épargner pour votre retraite ?

Tout dépend de votre taux de remplacement, très disparate selon les professions, et de vos besoins le moment venu.

Conséquence des récentes réformes des retraites votées en 2003 et en 2010 : il va falloir travailler plus longtemps que nos aînés. L'âge minimal de départ à la retraite est passé de 60 à 62 ans pour toutes les générations de salariés nés après 1955, à l'exception des personnes ayant accompli des carrières longues ou souffrant de handicap. Une période transitoire prévoit un relèvement progressif à raison de quatre mois supplémentaires par génération pour les personnes nées dans les années 1951 à 1955. Dans le même temps, la durée d'assurance pour bénéficier d'une retraite à taux plein est relevée de 160 à 166 trimestres. Elle pourra encore augmenter à l'avenir pour les générations nées après le 1er janvier 1956, puisque le nombre de trimestres sera fixé par décret, lorsque ces cotisants auront atteint leur 56e anniversaire.

L'inquiétude grandit

En tout état de cause, la retraite à taux plein reste accordée aux actifs ayant atteint l'âge de 67 ans (contre 65 ans auparavant), même s'ils n'ont pas validé le nombre de trimestres requis. La réforme concerne tous les cotisants au régime général de la Sécurité sociale et alignés (salariés, artisans et commerçants). Mais les autres professions subissent également un durcissement analogue des conditions de départ.

« Il est faux de dire qu'avec la réforme de 2010 les taux de remplacement vont baisser », soutient Emmanuel Grimaud, président fondateur de Maximis Retraite, chiffres à l'appui. Pour les huit professions observées (lire tableau ci-dessus), le taux de remplacement ne s'érode pas, au contraire. Comment expliquer ce phénomène ? Il résulte notamment des deux années de cotisations supplémentaires (de 60 à 62 ans). Toutefois, certaines mesures comme, par exemple, le plafonnement des majorations pour familles nombreuses à l'AGIRC (caisse des cadres), pénalisent les cadres ayant élevé au moins trois enfants. Ils subissent jusqu'à 10.000 euros de perte par an par rapport à la situation antérieure, admet Emmanuel Grimaud.

Ce contexte, conjugué à la crise financière, au chômage et au déficit des régimes de retraite, alimente une inquiétude croissante. D'après une enquête menée par Ipsos pour Axa France

Évaluation du site

Le site du quotidien économique national Les Échos diffuse de nombreux articles, couvrant ainsi l'ensemble de l'actualité économique-financière française et internationale.

Cible
Spécialisée

Dynamisme* : 337

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

et publiée le 24 octobre 2011, la majorité des actifs pensent que leur niveau de vie sera moins élevé à la retraite et cette baisse de revenus inquiète 66 % d'entre eux. Les femmes se sentent plus concernées. Elles estiment à une large majorité (71 %) que le montant qui leur restera à la retraite ne leur suffira pas pour vivre.

Paradoxalement, cette inquiétude ne pousse pas encore les Français à l'action. Toujours d'après l'enquête Ipsos pour Axa France, un Français sur trois avoue ne pas connaître le montant qui lui sera versé à la retraite et 60 % vont même jusqu'à le surestimer.

Faut-il épargner ?

La réforme des retraites de 2010 a accru le droit à l'information sur votre retraite. Vous pouvez désormais demander à votre caisse une estimation de votre future retraite dès l'âge de 55 ans, mais uniquement auprès des régimes de base. Cette demande peut même être formulée dès l'âge de 45 ans, sachant que le calcul sera d'autant moins pertinent que vous êtes éloigné du terme. Mais cela vous donnera de précieuses indications sur l'effort individuel d'épargne qu'il vous faudra fournir pour vous constituer un complément de revenus.

« Oui, il faut épargner pour compenser cette baisse des ressources », affirme

Bruno Chrétien, ancien directeur d'une caisse de retraite et fondateur de Factorielles, qui préconise de se retourner vers un spécialiste, expert-comptable ou conseiller en gestion de patrimoine pour calibrer l'effort d'épargne nécessaire en fonction de votre situation particulière et être correctement accompagné dans le choix du placement adapté.

« La première démarche consiste à être propriétaire de son logement pour éviter de voir sa retraite écornée par le poids des loyers », selon Christine Valence-Sourdille, ingénieur patrimonial chez BNP Paribas banque privée. « On constate de gros écarts de pouvoir d'achat entre les retraités propriétaires de leur logement et ceux qui ne le sont pas », soutient Bruno Chrétien.

Pour le reste, vous trouverez de nombreuses pistes sur les placements à privilégier, des simulations et des cas pratiques dans les pages qui suivent.

VITTORIA DE BAGNOLO